Numéro 26 15 septembre 2022

La mort de la reine et la succession

- Session spéciale de la Chambre des communes suivie d'une journée de deuil national
 - Pauline Easton -
 - Rejetons l'ordre constitutionnel dont nous héritons avec la mort de la reine
 - Appel lancé par Anna Di Carlo, dirigeante nationale du Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) –
- Opinion du Parti marxiste-léniniste du Québec sur la mort de la reine

La mort de la reine et la succession

Session spéciale de la Chambre des communes suivie d'une journée de deuil national

- Pauline Easton -

Le leader parlementaire du gouvernement, Mark Holland, a annoncé qu'il y aura une session spéciale de la Chambre des communes le jeudi 15 septembre « en l'honneur du plus ancien souverain du Canada ». Là, « les députés auront l'occasion de rendre hommage à sa vie et à son héritage ». Il y aura également un jour de deuil le lundi 19 septembre afin que les Canadiens puissent assister aux funérailles de la reine et « se recueillir ».

Certains députés et partis cartellisés reconnaissent du bout des lèvres que la majorité des Canadiens sont indifférents à la mort de la reine et que les sondages indiquent qu'une majorité d'entre eux aimeraient mettre fin à la relation du Canada avec la monarchie. Mais les députés de toute allégeance trouveront vraisemblablement des raisons pour s'extasier devant la reine. Ils vont évoquer ses années de service et de devoir, sa prétendue non-partisanerie, son sens de l'humour, son amour des chevaux et de ses chiens, sa loyauté féroce envers sa famille, ses 22 visites au Canada, la façon dont elle était bien informée des affaires des pays qui composent son « royaume », etc. Et la liste continue.

Dire que c'est une affaire de respect pour les défunts ou que c'est par respect pour la femme, et non pour la fonction, c'est vouloir dissimuler le rôle de la monarchie et l'ordre constitutionnel qu'elle représente. La fraude historique est un acte qui consiste à rendre l'histoire d'une manière à éclipser l'essence de la question. Dans le cas de la relation du Canada avec la monarchie, il faudrait faire abstraction des crimes du passé et du présent parce qu'Elizabeth II n'y aurait joué aucun rôle, dit-on. Le fait que le monarque et son devoir sont essentiels pour permettre la perpétuation d'un ordre constitutionnel anachronique dans le présent n'est pas sujet à discussion.

Au Canada, les crimes commis sous l'autorité royale sont nombreux. Ils commencent par les actes

de génocide commis contre les peuples autochtones en vertu de la Charte royale; les crimes commis par la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de la Charte royale; la création de la Police montée du Nord-Ouest (aujourd'hui la GRC qui assistera aux funérailles de la reine pour «représenter» le Canada); la pendaison de Louis Riel et l'emprisonnement et l'exécution de chefs héréditaires; l'interdiction des cérémonies du potlatch et de la Danse du soleil et l'adoption de la Loi sur les Indiens qui a fait des peuples autochtones des «pupilles de l'État» et justifié le système des pensionnats, l'enlèvement d'enfants et la politique assimilationniste génocidaire. Le monarque est le chef de l'Église d'Angleterre, « défenseur de la foi », mais n'a jusqu'à présent accepté aucune responsabilité pour les actes commis sous ses auspices. La Couronne britannique a également commandé directement la suppression brutale de la nation naissante du Québec et l'imposition de la politique « diviser pour régner » comme base du système de gouvernement conçu pour écarter le peuple du pouvoir et le maintenir dans la soumission. Il s'agit de l'ordre constitutionnel inscrit dans la loi constitutionnelle de 1867, adoptée par le Parlement impérial à Londres, en Angleterre, et utilisée pour unir les « dominions » britanniques en Amérique du Nord britannique. Ce document fondateur a été incorporé dans sa totalité à la Loi constitutionnelle de 1982. Le Canada n'a toujours pas de constitution écrite par son peuple.

Selon Ralph Goodale, haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, qui s'est extasié devant le nouveau roi, il ne s'agit pas de problèmes graves qui doivent être réglés par le renouvellement de la démocratie, mais de « problèmes qui devront être réglés dans l'avenir ». Ces problèmes comprennent l'avenir de la monarchie, l'avenir du Commonwealth et les relations futures entre les peuples autochtones du Canada et la Couronne. « Les traités ont été signés avec la Couronne – pas avec le gouvernement – avec la Couronne, et cette relation est extrêmement importante pour les peuples autochtones », a-t-il ajouté.

Loin de nous mener au coeur du problème, la fraude historique est l'utilisation intentionnelle d'informations fausses ou trompeuses dans le but de priver une autre personne ou entité de ce qui lui appartient de droit. La fraude historique est pratiquée par l'État pour nous priver de la matière intellectuelle dont nous avons besoin pour aborder les problèmes du présent afin de les résoudre en notre faveur. La couverture massive de la mort de la reine et de la succession a pour but de médiatiser la matière intellectuelle qui est donnée au cerveau humain, dans les pays du « royaume » en premier lieu, et dans le monde entier. Il s'agit d'une tentative concertée de maintenir l'institution de la monarchie et son système de gouvernement de Westminster. La préservation et la perpétuation de cet ordre constitutionnel, avec ou sans monarchie, sont au coeur des actions d'États telles que celles dont nous sommes aujourd'hui témoins aux États-Unis, en Grande-Bretagne, au Canada et dans les pays dont les constitutions sont basées sur un système qui permet à une partie de régner sur le tout. Sur cette base, ils commettent aujourd'hui des crimes contre leurs propres peuples et les peuples du monde.

Les tentatives de réduire la mort de la reine et la succession à la question de savoir si nous sommes pour ou contre la monarchie ne donnent aucun sens au grand besoin d'émancipation des peuples du monde. Notre histoire, c'est l'ensemble du développement social et le stade de développement atteint aujourd'hui par les forces productives, dont les plus importantes sont les êtres humains qui font le travail et ont contribué à amener la société, et la civilisation, à ce point. C'est ce qui est oublié, dissimulé, dans les histoires racontées et les explications données lorsqu'il s'agit de la reine Elizabeth II et de la succession du roi Charles III.

Les crimes commis par l'impérialisme britannique pendant le long règne d'Elizabeth II, qui a duré soixante-dix ans, commencent par les crimes commis contre les Mau Mau au Kenya (1952-1960), où elle se trouvait lorsqu'elle a été déclarée reine à la mort de son père, George VI, en 1952. Les récits factuels des massacres, de l'asservissement des peuples, de la répression des rébellions, des actes de cruauté et de violence commis par les forces spéciales et la police politique au nom de « Sa

Majesté », sont relégués à la marge d'un autre récit, tout comme d'autres faits, tels que la manière dont la famille royale a accumulé ses vastes richesses, ses possessions et sa suite, le rôle de ses organisations caritatives et même son pouvoir discrétionnaire d'influencer l'assemblée législative pour protéger et favoriser ses intérêts personnels.

Il est important aussi de voir dans tout cela l'atteinte à l'émotion et à la conscience. Il y a ces cris d'indignation pour faire taire ceux qui ont été victimes de ce pouvoir lorsqu'ils expriment leur colère, leur indignation et le mépris total dans lequel ils tiennent la monarchie et tous ses ornements, y compris la reine elle-même. On dit que c'est honteux et que ces gens doivent être privés de leur statut dans la société. Mais c'est tout le contraire. Tout cela met en évidence le besoin humain de voir, littéralement, d'observer ce qui est connu, de comprendre comment nous en sommes arrivés là, d'identifier ce qui est inconnu, de définir surtout en termes précis ce qui est absent de nos vies. Ce n'est que de cette manière que nous pouvons déterminer comment faire face aux problèmes tels qu'ils se présentent ici et maintenant.

Tous les développements qui ont eu lieu sont riches en contenu, mais ce contenu est recouvert par les récits dont nous abreuvent les cercles officiels et leurs médias parce qu'il dépasse nécessairement les formes déjà établies. Pour le dire très concrètement, dans les sociétés dans lesquelles nous vivons aujourd'hui, l'entrave à nos vies est constituée par les rapports sociaux de production dans lesquels nous entrons indépendamment de notre volonté. Les revendications du droit de monopole sont littéralement imposées à tout le monde, au point qu'il n'y a plus de droit public. Les gens ne peuvent pas prétendre à un moyen de subsistance, à une conscience, à toutes les choses nécessaires, y compris celles qui relèvent des domaines de la connaissance, de l'information pertinente et de toutes les questions liées à la vie elle-même.

En même temps, étant des êtres humains dans une période historique particulière, pris dans des arrangements politiques et économiques définis, nous avons tous droit à nos opinions sur ce que nous devons faire. La classe dirigeante accorde une attention de premier ordre au domaine de l'opinion publique. Dans le cas de la mort de la reine et de la succession, elle est contrainte de dissimuler la signification de l'ordre constitutionnel qu'elle cherche à perpétuer, quels que soient la crise qu'il traverse et les désastres causés aux peuples du monde entier par le refus de le renouveler. Ce qui est important, c'est que nous devons être capables de travailler ensemble dans le cadre des circonstances historiques particulières, nous devons avoir les faits en main. Nous devons être capables de discuter des faits pour décider où ces faits nous mènent. Nous devons être capables de faire des prédictions, par exemple sur la manière de prévenir telle ou telle catastrophe sociale, catastrophe naturelle ou guerre, qu'il s'agisse de guerres civiles ou de guerres de destruction contre d'autres.

L'histoire nous appelle à renverser la situation d'une manière qui nous favorise, nous, le peuple, et non les oligarques qui ne ménageront aucun effort pour perpétuer l'ordre constitutionnel. Profitons de ce tournant de l'histoire pour informer ce besoin profond d'exprimer nos opinions, pour ne pas qu'elles deviennent diffuses et que nous ne soyons plus en mesure d'examiner ce qui se passe et ce qu'il faut faire.

















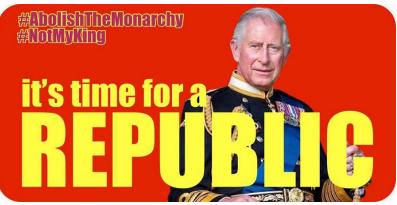












(Photos: P. Powsland, C4Ciaran, The National, Gary36623569, Each Other, Conolly Youth Movement.)

Ā

Rejetons l'ordre constitutionnel dont nous héritons avec la mort de la reine

 Appel lancé par Anna Di Carlo, dirigeante nationale du Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) –

La mort de la reine Elizabeth II, le 8 septembre, a attiré l'attention du monde entier sur le désespoir des élites dirigeantes de Grande-Bretagne, du Canada et d'autres pays qui veulent préserver ce qu'elles appellent « l'ordre constitutionnel ».

L'étalage de pouvoir et de privilèges sous forme du passage automatique du pouvoir de la reine met en lumière le contenu de la succession. C'est malgré toutes les tentatives de nous cacher ce contenu sous un faste et un apparat destinés à nous ébahir. Mais c'est un espoir vain en ce XXIe siècle où les peuples du monde entier mènent des luttes à mort pour leur droit d'être, ce à quoi cet ordre constitutionnel s'oppose dans l'intention et dans les faits.

Ceux qui faisaient partie de l'Empire britannique, dont les élites célèbrent le règne, et en particulier les peuples d'Asie, d'Afrique, des Caraïbes et les peuples autochtones d'Australie, de Nouvelle-Zélande et du Canada, ainsi que les victimes de l'esclavage dans le monde entier, sont parfaitement conscients que l'état de leurs affaires et l'état des affaires de leurs pays est l'héritage brutal de cet ordre constitutionnel.

Les symboles de la monarchie et les joyaux de la couronne, qui seront sans doute exposés à la

cérémonie de couronnement, représentent le vol des richesses des peuples colonisés et le sang et la sueur des peuples asservis. Leur valeur est estimée aujourd'hui entre 3 et 5 milliards de livres sterling – dont la totalité devrait aller aux peuples à qui sont dues des réparations pour l'esclavage, pour les crimes de génocide et les massacres qui ont eu lieu et continuent d'avoir lieu à cause du régime qui leur a été imposé et qui se poursuit dans le présent sous des formes prétendument démocratiques. Les crimes pour lesquels des réparations doivent être payées comprennent l'imposition d'un ordre constitutionnel, qui est censé assurer « la paix, l'ordre et le bon gouvernement », conçu pour maintenir le peuple asservi.

De quoi héritons-nous, nous le peuple, lorsque nous nous retrouvons avec le roi Charles III et l'ordre constitutionnel qu'il a juré de protéger et que tous ceux qui lui prêtent allégeance jurent de protéger ? On ne cesse de nous répéater que l'« ordre constitutionnel » est sain et sauf avec la succession. Mais en quoi consiste-t-il cet « ordre constitutionnel » ?

On nous dit que la transmission héréditaire d'un immense pouvoir et de privilèges d'une mère nommée par Dieu à son fils pour « régner sur nous », est un fait accompli, une question de « stabilité » dans un monde en mutation. Mais la « stabilité » pour qui et pour quoi ?

Pouvons-nous dire qu'il y a eu stabilité pour les travailleurs et les opprimés du monde, ou des pays du Commonwealth, ou de la Grande-Bretagne ou du Canada, avec ces institutions et ces arrangements aussi anachroniques ? Et tous les pays et peuples qui ont été victimes de la domination britannique et des formes de gouvernance appelées « paix, ordre et bon gouvernement » ?

La « paix » signifiait la répression brutale des luttes des peuples colonisés pour l'indépendance. L'« ordre » signifiait l'établissement d'un système de tribunaux, de police et de prisons pour maintenir les travailleurs sous contrôle et pour s'entendre avec les rivaux politiques et économiques. Le « bon gouvernement » fait référence au système de partis et d'élections qui garantissent que le peuple est divisé et ne peut formuler et mettre en oeuvre un programme d'édification nationale qui lui soit propre et qui le favorise lui, plutôt que de favoriser les riches et leur domination.

Cet « ordre constitutionnel » a-t-il apporté la stabilité aux peuples ? Bien sûr que non. Même les riches et les gouvernants déplorent chaque jour que tout échappe à leur contrôle. Quels que soient les diktats qu'ils imposent pour forcer les citoyens à se soumettre à leurs volontés et pour contrôler les forces productives, ces dernières croissent de manière exponentielle et ont dépassé les limites de leur contrôle.

L'ordre constitutionnel que les riches et les puissants veulent faire accepter aux peuples du monde est exposé alors que les élites dirigeantes pleurent leur reine et saluent l'accession d'une autre relique des gloires passées. Leur contrôle sur les leviers du pouvoir leur permet de faire étalage de leur richesse, de leurs privilèges et de leur puissance alors que des famines menacent les humains dans plusieurs pays d'Afrique, conséquences des désastres causés par leur refus de fournir les infrastructures et les programmes sociaux dont les populations ont besoin et qui pourraient les aider à lutter contre les effets des changements climatiques, comme au Pakistan, aux États-Unis euxmêmes et dans bien d'autres endroits.

La majorité de la population veut mettre fin aux graves problèmes auxquels elle et sa société sont confrontées, notamment l'absence totale de sécurité, l'appauvrissement constant, les niveaux élevés de chômage, la corruption, la violence et toutes les formes de discrimination imaginables, ainsi que les guerres de destruction sans fin, les menaces de recours à l'arme nucléaire et les assassinats ciblés pour éliminer les rivaux économiques et politiques.

Des intérêts privés étroits dominent les institutions qui prêtent allégeance à la « Couronne ». Ces

institutions sont les assemblées législatives, les tribunaux, les partis cartellisés et tous les ministères et agences du gouvernement, depuis le premier ministre jusqu'aux échelons inférieurs. Ils exsudent un désespoir à perpétuer la domination d'intérêts privés étroits en préservant ce qu'ils appellent l'ordre constitutionnel. Encore aujourd'hui, en Grande-Bretagne, appeler au renversement de la monarchie est considéré comme un crime de trahison tandis qu'au Canada, la liberté de conscience et d'expression est niée et criminalisée.

Cependant, les relations entre les humains et entre les humains et la nature seront humanisées et le système politique canadien se dotera assurément d'une raison d'État moderne fondée sur des structures d'égalité qui reconnaissent tous les membres comme étant égaux, avec des droits et des devoirs tels qu'ils auront déterminés eux-mêmes. La nation du Québec, les peuples autochtones, les Inuits et les Métis seront pleinement reconnus du fait de leur existence, grâce à l'adoption de nouveaux arrangements constitutionnels sans pareil. L'histoire appelle les Canadiens à se débarrasser de l'idée que c'est en préservant l'ordre constitutionnel fondé sur une personne fictive de l'État que la paix, l'ordre et le bon gouvernement peuvent être préservés. C'est faux et cette idée ne les sert pas le moins du monde.

Les Canadiens devraient exiger l'élection d'une assemblée constituante chargée d'établir les principes qui guideraient l'établissement d'un régime adapté aux conditions du XXIe siècle. Ils ne devraient pas accepter que « cela n'est pas possible » ou « c'est trop risqué », ou que « ce n'est pas cassé alors pourquoi le réparer ? ». Les arguments qui posent la question comme étant pour ou contre la monarchie sont une diversion parce qu'ils visent à s'assurer que le peuple ne donne pas luimême de définitions modernes pour la démocratie dont nous avons besoin au XXIe siècle – une démocratie qui investit le peuple de la souveraineté et renouvelle les institutions démocratiques afin qu'elles répondent aux réclamations que tous sont en droit de faire à la société dans le présent.



Opinion du Parti marxiste-léniniste du Québec sur la mort de la reine

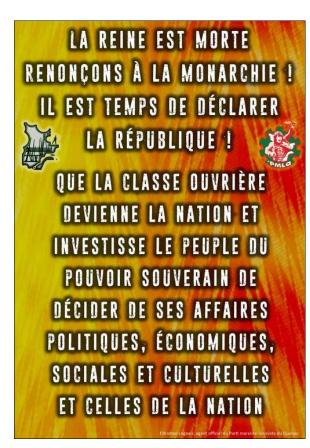
Élisabeth II, reine du Royaume-Uni et de ce qu'on appelle les « 14 autres royaumes du Commonwealth », est décédée le 8 septembre dans sa résidence de Balmoral en Écosse. Son fils, le prince Charles, est devenu roi du Royaume-Uni et a pris le nom de roi Charles III. À ce titre, il devient automatiquement chef d'État du Canada, dont le Québec.

La définition d'un « royaume » est « une communauté ou un territoire sur lequel règne un souverain ». Le terme est « couramment utilisé pour décrire un État monarchique ou dynastique ».

Voilà donc ce qu'il faut comprendre en langage clair. Nous savions que le Canada n'était pas une république, mais maintenant nous pouvons dire avec certitude que c'est un royaume! C'est honteux!

D'autre part, on nous dit que la monarchie est symbolique et rien de plus. Est-ce vraiment le cas ?

Le PMLQ exprime son désaccord avec les partis cartellisés qui ont réagi à la mort de la reine en disant, sous des angles en apparence différents, que la monarchie est sans conséquence pour le Québec. Ils ont dit que c'est essentiellement symbolique et donc « la vie continue ». Bref, il n'y a pas de raison de s'arrêter davantage sur le fait que le Québec est constitutionnellement lié à la monarchie britannique.



Ils n'ont sûrement pas oublié que la Constitution de 1982, avec sa *Charte canadienne des droits et libertés* et ses limites non raisonnables sur les droits et une formule d'amendement irréalisable – les deux sources de crises perpétuelles – porte la signature d'Élisabeth II.

C'est également un fait que toute loi adoptée au Canada et au Québec doit recevoir la « sanction royale », par l'intermédiaire d'un « gouverneur général » ou d'un « lieutenant-gouverneur ». Il s'agit de postes non électifs que l'on dit symboliques mais qui ne le sont pas du tout. C'est précisément l'institution qui maintient l'ordre constitutionnel au Canada et au Québec et cet ordre constitutionnel est conçu pour garder le peuple à l'écart du pouvoir.

Ce n'est pas une coïncidence si, à chaque fois que l'Assemblée nationale du Québec essaie de se débarrasser de ce « symbole », par respect de soi, différents constitutionnalistes s'empressent de dire que c'est impossible, que cela ne peut pas être fait.

Bien sûr que cela peut être fait! C'est le droit fondamental d'un peuple de décider de toutes les questions qui le concernent. Le peuple peut élire une Assemblée constituante et rédiger une Constitution qui lui confère la souveraineté sur une base moderne – plutôt que de le conférer à la personne d'un monarque étranger auquel tous les élus et hauts fonctionnaires, y compris les juges, doivent prêter serment d'allégeance!

Dire que la Constitution canadienne ne le permet pas devient un argument de plus en plus ridicule puisqu'il est évident que cette constitution ne le permettra pas. C'est le document qui a créé l'État canadien en tant que « royaume » de la Couronne britannique, sur la base de la suppression et de la négation de la nation québécoise et sur la base du génocide des peuples autochtones. Il défend avant tout son « ordre constitutionnel » qui perpétue le statut quo. Voilà pourquoi le Québec n'a jamais signé la Constitution du Canada quand elle a été rapatriée en 1982 sans répondre à aucune des demandes d'une des nations dites fondatrices. C'est la définition même d'un pouvoir au-dessus du peuple.

Mais la question demeure : si la monarchie n'est que symbolique, alors pourquoi la garder ? Pour préserver ce « symbole » nous allons devoir maintenant « payer notre part » de cérémonies funéraires grandioses et opulentes. Nous allons payer qui sait combien pour sacrer le nouveau « symbole » qui régnera sur ses « sujets » dans son incarnation de « représentant de Dieu sur terre » et maître de toutes les affaires temporelles. Lors du couronnement, le nouveau « symbole » portera lui-même deux des symboles de son règne : l'orbe et le sceptre.

L'orbe est le symbole de la puissance divine. Formé d'un globe surmonté d'une croix, il représente la domination de Dieu sur la terre. Le sceptre, qui porte également la croix, représente la domination du souverain sur les affaires temporelles – la moralité, la croyance, la conscience et les valeurs du pouvoir souverain. Ce sont ces valeurs qui sont présentées comme des valeurs canadiennes et, avec quelques nuances, comme des valeurs québécoises également. En d'autres termes, c'est tout le domaine du crime et du châtiment, de la guerre et de la paix, du jugement de ce

qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas.

Aujourd'hui, ces symboles se manifestent par l'anarchie et la violence qui règnent au pays et à l'étranger. Ce que les gouvernants appellent la paix, la stabilité et la prospérité se manifeste par la suppression du droit humain de s'exprimer et la criminalisation de toute dissidence jugée extrémiste et, à l'étranger, par des guerres de destruction et des menaces de recours à l'arme nucléaire pour imposer la volonté de domination mondiale des États-Unis, appuyés par les Royaume Uni, le Canada et les pays de l'OTAN. Rien de tout cela n'est décidé par le peuple, mais c'est censé représenter le peuple.

Si une enquête impartiale conclut qu'il s'agit de simples « symboles » qui ne sont plus pertinents dans la vie moderne, alors reconnaissons qu'ils proviennent de l'époque médiévale, qu'ils représentent un pouvoir établi au-dessus du peuple et qu'il est grand temps de s'en débarrasser.



Il est grand temps que les Québécoises et les Québécois adoptent les symboles issus de leur propre vécu, comme la ceinture fléchée des habitants qui ont mené une lutte « la patrie ou la mort » contre la domination coloniale britannique au début du 19e siècle. Ils se sont battus pour établir une République qui reconnaît le principe que tous sans exception ont le droit de se gouverner eux-mêmes. La ceinture fléchée, tissée aux doigts, représentait l'unité du peuple, quels que soient la richesse, l'origine nationale, la couleur de la peau, le sexe ou les croyances.

Et si l'on conclut au contraire que les symboles de la monarchie ne sont pas de simples symboles du passé, n'est-il pas grand temps de tirer les conclusions qui s'imposent et d'adopter un ordre constitutionnel et des symboles qui signifient quelque chose pour le peuple, qui représentent sa volonté de s'investir du pouvoir souverain, plutôt que de célébrer le pouvoir décisionnel d'un

monarque, et encore moins d'un monarque étranger?

À quoi bon parler d'« identité québécoise » si c'est pour empêcher les Québécois de saisir le moment et de se doter d'une Assemblée nationale qui s'investit du pouvoir de décision souverain, supprime son lien avec le monarque étranger et élit un chef d'État sur la base de critères qu'elle aura elle-même établis pour exécuter un mandat qu'elle se sera donné ? L'Assemblée nationale devrait pouvoir demander des comptes au chef d'État et le démettre de ses fonctions s'il ne remplit pas le mandat qui lui a été confié. Elle pourra fixer un salaire raisonnable, des conditions de vie et de travail, ainsi que les droits nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées. Pas de privilèges, pas d'ostentation et de prétention, pas d'existence au-dessus du peuple ou en dehors de son contrôle.

Le PMLQ pose la revendication de la non-succession de la monarchie au Québec et de l'instauration d'une république comme partie intégrante de la revendication d'un renouveau démocratique dans lequel le peuple s'investit du pouvoir de décision sur toutes les affaires qui le concernent. Cela fait partie du travail pour bâtir de nouvelles institutions qui affirment la souveraineté du peuple, à un moment où les anciennes institutions ont été usurpées par des intérêts privés étroits qui accumulent toutes les richesses et tous les pouvoirs et dont les décisions créent de

graves dangers pour le peuple.

Il ne s'agit pas de soi-disant querelles entre « fédéralistes et séparatistes ». Il ne s'agit pas de « briser » le Canada ou des autres niaiseries habituelles qu'on lance pour susciter les passions et surtout pour désinformer. En ce 21e siècle, se libérer des arrangements anachroniques n'est pas seulement une nécessité, c'est un droit.

Ces arrangements anachroniques imposés dans le passé font payer un très lourd tribut à la société. Ils consacrent des prérogatives sur lesquelles le peuple n'exerce aucun contrôle. Il s'agit d'une forme d'ordre constitutionnel qui nuit au bien-être des peuples du Canada et du Québec dans tous les sens du terme.

Les forces qui se libèrent d'arrangements qui ne leur conviennent pas sont celles qui mettent en place de nouveaux arrangements qui leur conviennent. Quoi qu'il en soit, les Québécoises et les Québécois doivent établir leur propre point de vue. Ils doivent intervenir pour résoudre la crise à laquelle la société et le monde entier sont confrontés d'une manière qui leur soit favorable, plutôt que d'être victimes de « solutions » qui favorisent encore une fois des élites dominantes qui sont devenues superflues et un énorme fardeau pour la société.

Tout en oeuvre pour investir le peuple du pouvoir souverain de décider ! Notre avenir est dans la défense des droits de toutes et tous ! Le renouveau démocratique maintenant !



www.pmlq.qc.ca

www.pccml.ca • redaction@cpcml.ca

11